

Examens poussés, attentes plombantes, doutes et déceptions, l'adoption à l'international n'a jamais été une promenade de santé. Et une nouvelle réforme pourrait plomber davantage ce processus.

LA LONGUE ROUTE ET L'IMPASSE

Par **Emilien Hofman**

Il s'appelle Félix. Récemment, il a subtilisé la tondeuse à barbe de son grand-père et se l'est roulée dans les cheveux. En plein milieu du crâne. Allumée. Ça lui a valu un passage express chez le coiffeur, mais aussi une anecdote à raconter à vie. Elle s'ajoute aux dizaines d'autres histoires drôles, émouvantes et parfois éprouvantes que ce gamin de 4 ans vit aux côtés de ses parents et de ses deux sœurs. Rares sont les minots qui peuvent se targuer d'avoir autant d'énergie que le natif de Lomé, au Togo. Armé de son incurable sourire, Félix trotte – il ne marche jamais – dans tous les sens, toujours à la recherche d'une nouvelle trouvaille. Et puis, il y a cet amour pour tout ce qui roule, qui l'amène à dévaler à vélo les rues pentues de son petit village mosan, comme à demander que son tracteur à pédales soit soigneusement placé au pied de son lit à l'heure du coucher. A chacun son doudou.

Cela fait désormais une grosse année que Félix a rencontré sa famille, dans un petit bureau d'une pouponnière du nord de Lomé. Dans la chaleur moite d'une après-midi flirtant avec les 30 °C, ses parents ont alors pris quelques minutes pour mesurer le chemin parcouru. Anne-Lyse et Emilien sont en couple depuis 22 ans. Et depuis – pratiquement – 22 ans, ils caressent le projet d'adopter. Un projet pas vraiment animé par des contraintes biologiques, puisqu'ils ...

218 couples ou parents solo en Fédération Wallonie-Bruxelles sont actuellement dans un processus d'adoption encore en balance.

GETTY





... ont donné vie à deux filles. «On avait envie d'aider un enfant dans le besoin, mais aussi de former une famille multiculturelle marquée par l'ouverture à l'autre au sens large», résume Anne-Lyse. Cette conseillère académique en université avait 29 ans et un deuxième enfant d'à peine 6 mois quand elle et son mari ont entamé les démarches pour l'adoption. Pour être certains d'être encore dans la fleur de l'âge au terme d'un processus qu'on leur a immédiatement qualifié de long.

«Au début, on était tous les deux très excités», se souvient cette boule d'énergie. «Puis au fil du temps, l'un a toujours pu compter sur l'autre pour le tirer quand il avait un coup de mou ou une perte d'espoir. Et on a tenu.» Sept ans et demi. Nonante mois entre les séances d'information initiales et la rencontre avec Félix. Première phase du processus, la demande d'inscription auprès de la Direction de l'adoption (ACC) est déposée en mai 2019. Anne-Lyse et Emilien comprennent d'emblée qu'il y a beaucoup plus de candidats adoptants que d'enfants adoptables et qu'ils entrent involontairement dans une forme de compétition avec d'autres couples. Ils enchaînent ensuite avec la «préparation», faite de séances d'information et de sensibilisation collectives, ainsi que de rendez-vous individuels. Puis ils passent à la troisième phase, la tant redoutée «évaluation».

«Je m'attendais à pouvoir me confier»

Afin d'examiner les aptitudes des candidats à l'adoption, le Tribunal de la famille mandate l'ACC pour mener une enquête sociale. Cette phase comprend des entretiens sociaux, notamment au domicile des aspirants, et plusieurs échanges avec un ou une psychologue. D'ordinaire sincère et spontanée, Anne-Lyse se montre d'abord très naturelle avec la professionnelle du comportement humain. Mais rapidement, ses réactions la font tiquer. «Je m'attendais à pouvoir me confier, à exposer mes doutes et mes craintes puis à recevoir des retours, des conseils. Ça me semblait normal de m'interroger si ce projet était vraiment fait pour moi. En réalité, l'ambiance ne se prêtait pas du tout à ce genre de réflexions. C'était comme s'il fallait dire ce que nos interlocuteurs voulaient entendre, ça m'a fort marquée.» A partir de ce moment et jusqu'au bout du processus, Anne-Lyse adopte donc une posture méfiante, davantage réfléchie. Pour rentrer dans les clous et éviter de mettre le projet en péril.

«Ce n'est pas une étape agréable à vivre pour les candidats», avoue un acteur du milieu. «Face à ce psychologue, ils peuvent avoir l'impression que le moindre "faux pas" sera fatal. On suit toutefois des canevas avec des facteurs de risque, des grilles d'évaluation établies par des professionnels, etc. Derrière chaque décision finale, il y a des échanges rigoureux au sein d'une équipe. Le seul avis d'un professionnel n'entraîne donc pas de facto une conclusion négative.» Une fois l'enquête terminée, c'est le tunnel. Long, noir, sans panneau indicatif sur la date de rendu du jugement. «Rien ne peut vraiment nous préparer à prendre de l'âge, à



Il faut parfois plus de sept ans entre les séances d'information initiales et la rencontre avec l'enfant.

voir nos motivations profondément mises à l'épreuve par le temps qui passe», confie la maman. «Cette enquête sociale est censée durer quatre mois, mais elle se termine plus généralement après six, huit ou 10 mois, concède Frédéric Lethé, le directeur de l'ACC. Cela s'explique par une importante charge de travail, la limitation des ressources ou encore la complexité de certaines situations. A cela s'ajoute ensuite l'engorgement des tribunaux.»

Et puis, une fois que le Tribunal de la famille rend un jugement d'aptitude favorable, débute la quatrième phase du processus d'adoption: l'encadrement de l'apparement. Les candidats adoptants entrent alors en contact avec un organisme d'adoption agréé (OAA) international, qui mène son propre examen psychomédico-social. «Ce n'est pas parce qu'une personne est apte à adopter qu'elle peut accueillir tous les enfants, précise Valérie Libert, la directrice de l'OAA

La Flandre, les Pays-Bas et le Danemark ont mis fin à l'adoption internationale.

bruxellois Amarna. On détermine donc avec les candidats s'ils ont les capacités pour adopter des profils qui se trouvent dans tel ou tel pays, avec tel âge, tel passif, etc. On se met du côté de l'enfant pour évaluer la capacité des candidats à absorber, puis à lui transmettre son histoire, à l'intégrer dans un établissement scolaire... pour que tout se passe du mieux possible.»

C'est au cours de ces rendez-vous que les aspirants reçoivent un livret reprenant les conditions des pays ayant une convention avec la Belgique. A l'époque, six d'entre eux conviennent à Anne-Lyse et Emilien, qui optent finalement pour le Togo, seul Etat où ils pourraient se rendre avec leurs filles biologiques s'ils vont au bout du processus. Une fois l'examen de l'OAA bouclé et une convention d'adoption signée, c'est le retour du tunnel. Encore plus long, encore plus opaque. Le dossier passe alors entre les mains des instances du pays d'origine. Et la théorie a beau évoquer une attente moyenne d'entre deux et cinq ans, les professionnels du milieu précisent que ce délai vaut uniquement le jour où il est annoncé. Plus toujours le lendemain.

«Il y a bien eu une demi-douzaine de séances de préparation à l'accueil de l'enfant, mais pendant cette période d'attente, comme l'information est rare, on passe de nouveau par des moments de doute», estime Anne-Lyse. Ironie de l'histoire: trois ans après l'arrivée du dossier au Togo, le jour même où le couple prend rendez-vous avec l'OAA pour signifier son intention de mettre fin au processus, leur interlocutrice annonce l'apparement avec un enfant. Douze mois plus tard, ils reçoivent une lettre officielle d'invitation du Comité national d'adoption d'enfants au Togo. La rencontre avec Félix approche.

Le post-adoptif en question

Quelques mois avant le départ, la dernière séance de préparation désormais loin derrière eux, les époux originaires de Gaume s'attendent forcément à entrer dans un nouveau cycle de formation, mais celle que leur propose leur OAA se limite aux aspects administratifs. «On a été fort livrés à nous-mêmes alors qu'on aurait apprécié, par exemple, recevoir une liste de logements ou de conseils de voyage, des explications sur le déroulement des événements sur place, sur le fonctionnement de l'orphelinat», regrette la trentenaire. Un manquement que les acteurs des deux autres OAA internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) assurent combler dans leurs services, mais qu'Anne-Lyse et Emilien ont dû contourner en se nourrissant des expériences d'autres parents déjà passés par l'adoption et le Togo. Finalement, ils débarquent à Lomé avec leurs deux filles en septembre 2025 pour y passer un mois complet avec Félix. Trente journées marquées par l'acclimatation, l'ajustement, la confluence et un peu de baignade.

De retour en Belgique, le nouveau quintette s'ancre 10 jours dans sa maison pour laisser Félix prendre ses toutes premières marques sans devoir composer avec l'excitation d'un quelconque parrain ou d'un grand-père. Ses parents le sentent rassuré, mais aussi un peu perdu. Il découvre l'amour, une forme de liberté, un certain confort... et des règles pas toujours faciles à assimiler. Selon le décret, le suivi post-adoptif de l'OAA est avant tout dicté par les lois du pays d'origine. Il peut s'étendre jusqu'à la majorité de l'enfant, mais pour le Togo, il se résume à deux visites d'un assistant social lors des six mois qui suivent son arrivée. Trop peu pour Félix et les siens. «On avait le sentiment de ne pas être suffisamment outillé, rembobine Anne-Lyse. On était même carrément désemparés face à certains de ses comportements et aux questionnements de nos filles.»

D'autant que les congés d'adoption légaux sont limités à six semaines chacun (voyage compris) pour un couple classique, auxquelles s'ajoutent quatre autres huitaines à se partager. Trop peu, encore une fois, pour accompagner un bambin dans l'assimilation de son nouveau quotidien. «Il est tout aussi important d'apporter des réponses dans le post-adoptif que lors de la préparation à l'adoption, reconnaît Valérie Lescrenier, ministre en charge de l'Aide à la jeunesse en FWB. Cette mission d'accompagnement et de suivi sera d'ailleurs renforcée et confiée à une future structure qui naîtra à l'horizon 2028 de la fusion des trois OAA internationales de la FWB.»

En attendant, les néoparents qui désirent étendre le suivi post-adoptif peuvent soit faire appel à un acteur extérieur, tel que L'Envol, cette Asbl pilotée par différents psychothérapeutes dont certains ont vécu le parcours adoptif en tant que parent ou enfant, soit demander un prolongement ...

... de la collaboration avec leur OAA. Déçus par ce dernier partenaire, Anne-Lyse et Emilien ont, de leur côté, déniché une psychologue indépendante spécialiste de l'adoption pour les accompagner. «Aujourd'hui, en connaissant la procédure, je ne pense pas que je me relancerais dans ce projet», soutient Anne-Lyse. A long terme, il se pourrait de toute façon que ce dispositif vienne à disparaître.

La grande réforme

L'adoption internationale vit effectivement des heures compliquées en Belgique. D'abord parce qu'entre 2010 et 2025, le nombre de dossiers aboutis en Fédération Wallonie-Bruxelles est passé de 180 à... 15. Parmi les raisons évoquées, il y a l'amélioration des conditions d'adoption au sein des pays d'origine. Celle-ci favorise la recherche primordiale d'une solution en interne pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, condition imposée par la Convention de La Haye sur l'adoption internationale. Et puis, il y a les récents scandales belges, celui des enfants nés sous X dans le nord de la France comme l'affaire «Congo», qui ont notamment poussé la Flandre à mettre fin en mars dernier à l'adoption internationale d'ici à 2027. Après plusieurs années d'études pour objectiver la situation, la FWB a quant à elle décidé de maintenir le dispositif en bétonnant les conditions et les garanties. «Nous devons, entre autres, être certains qu'il existe un consentement ferme et formel des parents biologiques d'enfants en voie d'adoption, ou que toutes les options ont été envisagées pour qu'ils puissent être recueillis dans leur pays d'origine», commente Valérie Lescrenier. La FWB a donc classé les Etats avec lesquels elle collabore suivant trois codes couleurs: le rouge exclut ceux qui ne réunissent pas les assurances requises, l'orange regroupe ceux dont les dossiers peuvent être finalisés tant que l'analyse de certains éléments préoccupants est en cours, et enfin le vert signifie que tout est en ordre.

Ces évaluations ont été réalisées par un organisme tiers, le Service social international, et ont parfois fait grincer des dents. Plus particulièrement à la suite du passage en rouge de pays comme le Burkina Faso et le Maroc, que des professionnels du milieu ont pourtant écumés pour isoler des partenaires fiables et sérieux. Les OAA internationaux, certes au cœur du processus d'adoption, n'ont par ailleurs pas été consultés. «Je ne pense pas que ce soit à ces acteurs de se positionner par rapport à la poursuite ou non d'une collaboration avec des pays où ils ont des partenariats», estime la ministre, qui rappelle pour se justifier la forte diminution de dossiers gérés par ces organismes ces dernières années. «On ne va toutefois pas s'enfermer bêtement dans des codes couleurs figés. Ils seront revus en cas d'évolution de la situation des pays concernés.» Valérie Libert, directrice de l'OAA Amarna, souligne de son côté tout l'intérêt de réussir l'harmonisation entre cette sécurisation des procédures et le respect des réalités

de terrain. «Il serait intéressant d'expliquer aux structures des pays en code orange et rouge les raisons pour lesquelles le niveau d'exigence s'est élevé ces derniers temps en FWB, tout en prenant davantage en compte les limites financières, administratives ou politiques auxquelles ils font face.»

Bientôt la fin?

La Flandre, les Pays-Bas et le Danemark ont définitivement mis fin à l'adoption internationale, la Suède y réfléchit tandis que la Norvège a drastiquement renforcé ses contrôles. S'oriente-t-on à terme vers la fin de l'adoption internationale, d'abord en Belgique, puis plus généralement en Europe occidentale? «C'est bien possible, reconnaît Frédéric Lethé, de l'ACC. Cela s'inscrirait dans la logique de la Convention de La Haye qui incite chaque pays signataire à mieux prendre en charge ses propres enfants.» De son côté, Valérie Libert (Amarna) se veut plus nuancée, définissant justement l'adoption internationale comme une solution là où il n'y en a pas. «Certains pays n'auront peut-être plus besoin de l'adoption internationale dans cinq ou 10 ans, mais il y en aura toujours d'autres, marqués par des bouleversements politiques ou naturels, par exemple, qui ne disposeront pas de la structure nécessaire pour trouver des pistes en interne.» La ministre, quant à elle, se dit incapable de répondre directement à la question. «Dès lors que l'intérêt de l'enfant est rencontré et que l'on dispose de garanties pour encadrer son arrivée, je ne vois pas d'éléments suffisants aujourd'hui pour mettre définitivement fin au processus, annonce Valérie Lescrenier. J'insiste toutefois sur l'importance de sensibiliser la population à ce public de 4.500 enfants en FWB qui sont en danger et en attente d'accompagnement.» La ministre table à ce propos sur la promotion des alternatives à l'adoption que constituent les familles d'accueil ou de parrainage. Une piste concrète pour les quelque 218 couples ou parents solo de la FWB dont le processus d'adoption est actuellement en balance. Mais un projet sensiblement différent... ●

«Aujourd'hui, en connaissant la procédure, je ne pense pas que je me relancerais dans ce projet.»